



ANCIENS COMBATTANS CANADA (ACC) PROGRAMME DE CHOIX (PDC) 12 – SERVICE PARAMÉDICAUX GESTIONNAIRES DE SOINS CLINIQUES

Février 2019

Dans le souci d'aider les vétérans ayant des problèmes de santé complexes, Anciens Combattants Canada (ACC) recherche des fournisseurs qualifiés qui souhaitent s'inscrire à titre de gestionnaires de soins cliniques (GSC) agissant pour le compte d'ACC.

Les GSC aideront les gestionnaires de cas d'ACC à soutenir les vétérans ayant des problèmes de santé complexes, ainsi que les membres de leur famille (lorsque jugé approprié), afin d'atteindre les résultats souhaités.

Le rôle de GSC fait appel à l'utilisation d'une expertise clinique. Le GSC ne pose pas de diagnostic, ne fournit pas de traitement clinique et ne procède pas à des interventions d'urgence. Il utilise plutôt son expertise clinique pour aider le gestionnaire de cas (qui demeure le gestionnaire de cas principal) à mettre en œuvre le plan d'intervention d'ACC pour :

- bâtir une solide relation d'entraide avec le vétéran ou sa famille;
- appuyer le plan d'intervention élaboré par le gestionnaire de cas d'ACC et le vétéran;
- mettre en communication le vétéran avec les fournisseurs et les services, et soutenir sa participation;
- aider le vétéran à s'engager ou à se réengager dans sa collectivité;
- aider le vétéran à acquérir ou à récupérer ses capacités fonctionnelles;
- fournir des rapports de progrès au besoin;
- réseauter avec les autres professionnels.

Les critères d'inscription sont les suivants :

- Détenir un diplôme d'une université reconnue dans une des disciplines suivantes, avec une concentration en santé mentale :
 - soins infirmiers (baccalauréat),
 - psychologie (maîtrise ou doctorat – selon le niveau de scolarité exigé pour exercer la profession de psychologue dans la province où vous travaillez),
 - travail social (maîtrise),
 - ergothérapie (baccalauréat) ou
 - psychoéducation (Québec seulement – baccalauréat en psychoéducation si vous avez obtenu votre diplôme avant 2002 ou maîtrise en psychoéducation si vous avez obtenu votre diplôme après 2002).
- Être membre en règle de l'organisme de réglementation professionnelle provincial ou territorial applicable.

- Avoir cinq (5) ans ou plus d'expérience de travail récente et pertinente en santé mentale, dont trois (3) ans d'expérience à temps plein dans un cadre supervisé. Par expérience récente, on entend une expérience acquise au cours des deux (2) dernières années.

Le rôle de GSC n'est pas un poste permanent ou contractuel au sein d'Anciens Combattants Canada. Le GSC fera partie de la liste des fournisseurs tiers rémunérés à l'acte de Croix Bleue Medavie (CBM). Les fournisseurs sont inscrits auprès de CBM et offrent, au besoin, des services aux vétérans pour le compte d'ACC et soumettent les demandes de remboursement à CBM par voie électronique au moyen d'électroPaie.

Pour obtenir plus d'information ou pour vous inscrire à titre de gestionnaire de soins cliniques, communiquez avec Croix Bleue Medavie au 1-888-261-4033 ou visitez notre site Web à <http://www.medavie.croixbleue.ca/professionnelsdelasante>.